

SEANCE DU 14 JUIN 2016

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 11

A délibéré : 13

Ayant donné procurations : 2

L'an deux mil seize, le quatorze juin à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Vieilley, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Christiane ZOBENBULLER, Maire,

Convocation du : 06 juin 2016

Certifiée exécutoire le 15 juin 2016

Transmis en préfecture le 16 juin 2016

Etaient présents : Mme ZOBENBULLER.

Mrs BAY NOUAILHAT. BOGNON. ERARD. FOLIN. GODILLOT.
KASAD. MARCHE. MULIN. RACLOT. VERCHERE.

Secrétaire de séance :

Guy VERCHERE

Absents excusés : José SIMAO

Dorine LEROY donne pouvoir à Guy VERCHERE

Cyril VIENT donne pouvoir à Jimmy KASAD

01- - OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS :

Le conseil municipal après délibération vote, à l'unanimité des membres présents, les subventions aux associations suivantes :

ELIAD :	300.00 €
BOMEVIVE :	350.00 €
CLUB DE LA BONNE HUMEUR :	150.00 €

Résultat du vote :

-contre : 00
-abstention : 00
- pour : 13

02-OBJET : CONVENTION S.P.A. :

Madame le maire propose au conseil municipal de renouveler dans les mêmes conditions, la convention de fourrière avec la Société Protectrice des Animaux de Besançon arrivant à son terme au 01 JUIN.

La commune s'engage à verser une somme 0,35 € / habitant / an, population INSEE 711.

L'exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité, reconduit cette convention et autorise le maire à la signer.

Résultat du vote :

-contre : 00
-abstention : 00
- pour : 13

03- OBJET : CESSION MICRO-CRECHE :

Madame le maire rappelle la délibération du 03 mai 2016 relative à l'acquisition du bâtiment de la micro-crèche située au 56 rue du Général de Gaulle à Vieilley.

Elle informe le conseil municipal de l'état d'avancement de ce dossier et des discussions entre les différents partenaires : préfecture, prestataires de service et communes.

Elle précise qu'un bureau d'étude a été mandaté pour étudier les possibilités de viabilité de cette prestation.

Les études étant toujours en cours, le conseil municipal ne peut pas à ce jour délibérer sur cette acquisition ; cependant, il est favorable à la pérennité de l'aide apportée à la « petite enfance » au sein de notre commune.

Madame Dorine LEROY est arrivée à la séance du conseil municipal à 20 heures 45.

4- OBJET : UTILISATION PARCELLE AB 171 :

Madame le maire présente au conseil municipal la demande de Monsieur Rémy GRIFFON souhaitant utiliser la parcelle communale AB 171 pour y faire pâturer ces chevaux.

Après délibération, le conseil municipal accepte cette demande sous certaines réserves (cf ; contrat), autorise Madame le maire à signer le contrat de prêt à usage.

Résultat du vote :

-contre : 01
-abstention : 00
- pour : 12

SIGNATURES

DIVERS :

DIFFERENT M. et Me POIROT :

Le 24 avril 2016, la commune de Vieilley a été assignée devant le Tribunal de Grande Instance de Besançon sur requête de M. et Me POIROT. Nous avons confié ce dossier à Maître SUISSA et Maître WERTHE.

PLU :

M. Jean CONTEY a fait appel du jugement du Tribunal Administratif de Besançon du 24 mars 2016, le dossier est de la compétence de la Cour d'Appel de Nancy.

C.A.G.B. :

Un diaporama de la C.A.G.B intitulé « transferts de ressources et de charges dans le cadre de l'intégration des communes à la CAGB – Principes et premiers résultats » a été transmis à chaque conseiller.
Ce document sera étudié prochainement par la commission finances.

LES DOUBS AMIS DE LA DAME BLANCHE :

Le maire et les conseillers municipaux ont reçu un courrier et une pétition émanant de cette association.

SYDED :

Mrs Hubert FOLIN et Guy VERCHERE présentent au conseil municipal les futurs travaux de rénovation du réseau d'éclairage public.

C.C.D.B.B. :

Monsieur Franck RACLOT donne le compte rendu des différentes réunions de la Commission de dissolution de la Communauté de Communes de la Dame Blanche et Bussière.

Pour information : diverses réunions sont programmées :

- 23 juin CAGB : documents d'urbanisme et droits des sols,
- 27 juin : comité de pilotage du projet éolien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 10